

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016**

**2016 V. 312** Vœu pour une meilleure prise en compte des travaux de la Commission du Vieux Paris.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant que l'existence et l'indépendance de la Commission du Vieux Paris avaient été affirmées après des déclarations menaçant son existence à l'été 2014 ;

Considérant que depuis, on peut affirmer incontestablement que la Commission travaille en toute indépendance et que la richesse de ses débats continue dans la pure tradition de sa riche histoire ;

Considérant que la démarche municipale qui a prévalu à sa création visait et vise à renforcer les démarches de démocratie participative, d'implication des experts et défenseurs de la richesse historique et patrimoniale de la capitale, et du mouvement associatif engagé en ce sens ;

Considérant hélas qu'on ne peut que constater qu'en 2015, à peine 50% des avis de la Commission du Vieux Paris ont été suivis ;

Considérant que si les avis de la Commission du Vieux Paris ne sont que des recommandations, on ne peut que regretter le faible taux de suivi qui dénote le peu de prise en compte par l'Exécutif des avis des experts et des associations, contrairement aux mandats précédents ;

Considérant que l'absentéisme des personnalités nommées à titre qualitatif, pour la plupart à la tête des directions ou des sociétés d'économie mixte de la Ville, concernées par les questions patrimoniales est également à regretter ;

Sur proposition de Danielle Simonnet,

Emet le vœu :

- de veiller à améliorer la participation effective de l'ensemble de ses membres, tout particulièrement des personnalités représentant des directions et des sociétés d'économie mixte de la Ville de Paris.

- d'augmenter fortement la prise en compte des avis et recommandations de la Commission du Vieux Paris dans le respect du sérieux de ses travaux.